



**Servitudes**

-  A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier
  -  A4 - Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
  -  AC1 - Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits
  -  AS1 - Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
  -  EL3 - Servitude de halage et de marche-pied
  -  EL7 - Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales et communales
  -  I4 - Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine
  -  INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
  -  PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
  -  PT2 - Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
  -  IPT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunication
  -  AC2 - Sites inscrits / classés
  -  Périmètre de protection de l'acqueduc (numérisation à partir du POS de 2013)
  -  Secteur affecté par le bruit
- PM1 - Plan de prévention du risque inondation**
-  Zone bleue foncée
  -  Zone bleue claire
  -  Zone verte
  -  Zone jaune claire
  -  Zone jaune foncée
  -  Zone marron
  -  Zone rouge

